



## Le droit à l'image des sportifs et des entités sportives

« Image individuelle et collective, exploitation et fiscalité »

### 1/ Introduction

Définition de l'image des sportifs et des clubs  
Originalité de l'image des sportifs et des clubs

### 2/ Protection du droit à l'image

Domaine de la protection  
Fondements de la protection  
Mesures de réparation

### 3/ Exploitation commerciale de l'image

Les contrats d'image

### 4/ Actualités juridiques, jurisprudence et nouvelles mesures

### 5/ Point sur la fiscalité

La fiscalité de l'image  
La fiscalité de l'image individuelle  
Schémas et écueils de l'optimisation fiscale  
des droits d'image

### / OBJECTIFS

> L'imbrication des territoires marketing  
> Prévoir des clauses spécifiques : exclusivité sectorielles, disponibilité des athlètes, gestion de droit à l'image, droit de suite et de renouvellement  
> Protéger les droits acquis contre l'ambush marketing

### / PUBLIC

Avocats et juristes  
Fédérations et collectivités  
Responsables RH et DAF

### / INTERVENANT

Jean Michel Marmayou  
Fabrice Rizzo

### / DUREE

1 jour / 7 heures

### / PRIX

960 euros HT

### / DATES

28 mars 2014 / Paris  
12 Décembre 2014 / Paris

Un point fondamental sur  
l'utilisation de l'image dans le sport et  
sa fiscalité

LES +



# Bulletin d'inscription

À retourner à FAST sport

Par fax

Par e-mail

> 14 Rue de l'Atlas - 75019 Paris

> 01 71 18 30 14

> formapro@fast-sport.fr

### Stage

Intitulé :

Date :

Tarif HT :

### Stagiaire

Nom :

Email :

Prénom :

Tel portable :

Pour vous joindre le jour de la formation

Fonction :

Entreprise :

Adresse :

Tel :

CP et Ville :

Fax :

J'ai lu et accepte les conditions générales d'inscription

### Coordonnées du demandeur *si différent du stagiaire*

Nom :

Tel :

Fonction :

Fax :

Email :

La formation est prise en charge par un OPCA

### Organisme à facturer

Contact :

N° Adhérent :

Adresse :

Référence de la demande de stage :

CP et Ville :

### Conditions générales d'inscription

Le montant des frais de formation est à régler par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de FAST sport avant le début du stage. FAST sport se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'intégralité du prix du stage n'est pas totalement acquittée.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à FAST sport.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à FAST sport au premier jour de la formation, FAST sport se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client qui en demandera paiement par son OPCA par la suite.

Le tarif comprend la participation au stage, les frais de repas du midi et les pauses, et le support pédagogique remis lors de la formation. Les tarifs sont entendus Hors Taxes et à majorer du taux de TVA applicable.

Par souci de qualité, le nombre de participants est limité pour chacune des sessions. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter le stage si le nombre de participants est insuffisant.

FAST SPORT se réserve la possibilité de vous citer parmi ses références clients.

**Conditions d'annulation :**  
En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités compensatoires sont dues dans les conditions suivantes :

Aucune pénalité ne sera appliquée si le client confirme son annulation par écrit plus de 30 jours avant la date de la formation.  
Entre 30 jours et 14 jours ouvrés avant la date de la formation, une retenue de 275€ sera appliquée.  
Moins de 13 jours avant la date de la formation, 50% des frais d'inscription seront retenus. Une pénalité de 100% des frais est appliquée pour toute annulation dans les 5 jours ouvrés avant la formation. Un remplacement est admis à tout moment sur demande écrite. Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.